GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.
Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 10 janvier 2017

KROTOV-SAND Nina, Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – octobre à décembre 2016, Note d'Analyse du GRIP, 10 janvier 2017, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/2223

NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST
Octobre à décembre 2016

Par **Nina Krotov-Sand**

10 janvier 2017

Résumé
Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, est réalisé dans le cadre d'un projet intitulé « Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine, à la prévention des conflits et au renforcement de l'état de droit en Afrique sub-saharienne », financé par le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg. Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011 is part of a project named "Contributing to improve human security, conflict prevention and strengthening the rule of law in Sub-Saharan countries" funded by the Ministry of Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg. It aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES 3

A. Burkina Faso 3

B. Côte d'Ivoire 5

C. Guinée 8

D. Mali 10

E. Niger 14

F. Sénégal 16

II – THEMATIQUES ET INITIATIVES SOUS REGIONALES 18

A. Environnement et ressources naturelles 18

B. Migrations 19

C. Initiatives des institutions ouest-africaines 19

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRe 20

A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad 20

B. Trafics et activités illégales 22

Pour aller plus loin 23

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Mise en place d'une commission pour la révision de la Constitution
- Première attaque revendiquée au nom de l'État islamique dans le nord du pays
- Normalisation des relations avec la Côte d'Ivoire

1. Instabilité du contexte politico-social un an après l'installation du gouvernement Kaboré

Le 16 octobre, huit partis politiques issus des rangs de l'opposition – dont le CDP, l'ancien parti au pouvoir, et ses alliés traditionnels incluant l'ADF/RDA, L'Autre Burkina/PSR, Le Faso Autrement, LR, la NAFA, le RSR et l'UNDD – ont inauguré une nouvelle formation politique : la Coalition pour la démocratie et la réconciliation nationale (CODER). Critique à l'égard de l'action gouvernementale, ce rassemblement – qui se définit comme un cadre de dialogue, de concertation et d'action politique – articule son projet autour des questions de paix, de justice, de réconciliation nationale, de relance de l'économie et de sauvegarde de la démocratie.

Cette nouvelle coalition émerge alors que le gouvernement Kaboré, en place depuis un an, est fragilisé par l'insécurité et la montée des grèves et contestations sociales. Les agents des impôts, les médias publics ou encore les professionnels de la santé ont en effet multiplié les mouvements de grève pour réclamer, notamment, l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Fin novembre, la plupart des hôpitaux du pays étaient ainsi paralysés. Dans ce contexte de grogne sociale et de stagnation économique, le gouvernement a élaboré un Plan national de développement économique et social (PNDES), dont le coût est estimé à 23,5 milliards EUR. Kaboré a ainsi fait appel à un soutien accru des bailleurs internationaux lors de la Conférence des partenaires du Burkina Faso qui s'est tenue à Paris les 7 et 8 décembre. Au total, ce sont non moins de 12,7 milliards d'euros d'appui financier qui lui ont été promis, sous forme de prêts, de dons ou de garantie.

Par ailleurs, diverses manifestations ont été organisées à Ouagadougou en hommage aux victimes des événements d'octobre 2014 ayant abouti à la chute de l'ex-président Blaise Compaoré d'une part, mais également afin de réclamer la poursuite des réformes dans le pays : adoption d'une nouvelle Constitution, réforme de la justice, réforme des forces de défense et de sécurité, dépolitisation de l'administration publique. Toutefois, et alors que les autorités s'étaient engagées à organiser avant la fin 2016 un référendum visant l'adoption d'une nouvelle Constitution, aucune avancée n'a été enregistrée ce trimestre.

2. Actualités politiques et judiciaires liées à l'affaire du coup d'État

Selon des informations rendues publiques le 21 octobre 2016, une trentaine de militaires issue de l'ex-garde prétorienne du président déchu Blaise Compaoré – ceux-là qui avaient déjà tenté, en septembre 2015, de s'emparer du pouvoir – ont de nouveau tenté de renverser, le 8 octobre, le gouvernement de Roch Marc Christian Kaboré. Dénonçant un "vaste complot contre la sécurité de l'État", le ministre de la Sécurité intérieure a annoncé l'arrestation de ces divers éléments, tandis que l'adjudant-chef Gaston Coulibaly, présenté comme étant le cerveau de l'opération, demeure activement recherché. Toutefois, les circonstances et les motivations de ce « coup d'État » avorté demeurent obscures.

Fin novembre, trois soldats de la garde rapprochée de l'ex-président Blaise Compaoré, réfugiés en Côte d'Ivoire depuis la tentative de coup d'État perpétrée en septembre 2015, ont par ailleurs été extradés au Burkina Faso.

Enfin, et tandis que diverses procédures d'instructions liées au coup d'État manqué sont en cours, une trentaine de militaires de l'ex-garde prétorienne de Blaise Compaoré sont jugés devant le Tribunal militaire de Ouagadougou depuis le 20 décembre. Poursuivis pour association de malfaiteurs, détention illégale d'armes et munitions de guerre, ils sont accusés d'avoir planifié une attaque contre la maison d'arrêt où sont incarcérés les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé afin de libérer les présumés putschistes.

3. Bilan des attaques terroristes et renforcement du dispositif sécuritaire frontalier

Le 12 octobre, une attaque – non revendiquée – a ciblé un poste militaire d'Intangom, un village situé à quelques kilomètres de la frontière malienne. Quatre militaires et deux civils ont ainsi perdu la vie, tandis que du matériel militaire a été dérobé. Le 16 décembre, douze militaires burkinabè ont été tués dans une attaque terroriste menée contre un détachement des forces anti-terroristes de l'armée à Nassoumbou, à 70 km de la frontière malienne. Selon les autorités burkinabés, il s'agit de « la plus grosse attaque djihadiste jamais perpétrée » contre l'armée. Les assaillants – qui n'ont pas revendiqué leur groupe d'appartenance – sont ensuite retournés en territoire malien.

Outre les attaques contre les forces armées, les autorités burkinabè doivent également faire face à la présence de réseaux de recrutement djihadistes ; fin octobre, un présumé terroriste a ainsi été abattu à Ouagadougou au cours d'une opération de police visant le démantèlement de ces réseaux.

Dans ce contexte, les autorités ont décidé de renforcer leur dispositif de sécurité dans la capitale ainsi que dans les zones frontalières avec le Mali et le Niger. Aussi, le Burkina Faso a-t-il annoncé le « retrait » et le « redéploiement » à ses frontières du bataillon burkinabè de la MINUSMA, présent à Diabaly, au Mali. En outre, les autorités ont également annoncé qu'à partir du mois de juillet 2017, les soldats burkinabè quitteront le Darfour afin de renforcer les contingents présents aux frontières Nord du pays.

4. La réforme de l'armée se poursuit

Alors que la « dépolitisation de l'armée » se trouve au cœur du débat public, les députés ont adopté deux projets de loi sur les forces armées. Le premier tend à assouplir la loi adoptée durant la transition, laquelle obligeait les militaires à quitter l'armée suite à une nomination à un emploi de fonctionnaire ou d'agent civil. Ce processus de réforme suscite des craintes chez ceux pour qui ce projet « redonne finalement une occasion aux militaires de revenir de façon insidieuse en politique ». Toutefois, et en dépit de l'apparente réouverture du monde politique à l'armée, le ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité intérieure a-t-il affirmé qu'avec ce projet de loi, « plus jamais aucun militaire ne pourra faire de la politique ». Le second projet de loi vise à encadrer les modalités d'avancement des personnels des forces armées, qui ne pourra désormais se faire qu'au grade immédiatement supérieur, contrairement à la précédente loi, qui avait notamment permis à l'ex-Premier ministre Isaac Zida de passer du grade de lieutenant-colonel à celui de général de division. Par ailleurs, Kaboré a nommé un nouveau chef d'état-major général des armées le 29 décembre, le colonel-major Oumarou Sadou.

5. Allégations de corruption sous le régime de Blaise Compaoré

Après la publication, en avril 2016, d'un audit pointant les nombreuses irrégularités dans la gestion des marchés publics durant le gouvernement de transition (novembre 2014 - janvier 2016), deux rapports établis par des commissions d'enquêtes parlementaires ont mis à jour les pratiques frauduleuses sous le régime de Blaise Compaoré.

Secteur foncier urbain

Les conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain – mise en place en juin 2016 et destinée à passer en revue la gestion gouvernementale du foncier urbain entre 1995 et 2015 – révèlent non seulement « les méthodes mafieuses utilisées pour l'octroi des parcelles » mais aussi les dégâts environnementaux engendrés par ces pratiques. Précisément, l'enquête a mis à jour l'existence d'au moins 105 000 parcelles de terrain illégalement attribuées à des dignitaires et des proches de l'ancien régime. C'est dans ce contexte que l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, le 13 octobre, une loi visant la réintégration de ces parcelles dans le domaine public.

Secteur minier

Selon les conclusions d'un rapport publié le 25 octobre par la commission d'enquête parlementaire sur les titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières, la mauvaise gouvernance du secteur minier et les pratiques délictueuses recensées ont engendré, sur la période couverte par l'enquête (2005-2015), des manques à gagner économiques évalués à plus de 840 millions EUR. Aussi, la commission, qui fait état de nombreux cas de corruption et de trafic d'influence, a-t-elle recommandé la mise en accusation du dernier ministre des Mines sous Compaoré, ainsi que des poursuites judiciaires contre des conseillers de l'ex-président, dont son frère cadet François Compaoré.

Dans ce contexte de défiance à l'égard de l'ex-président, la décision de la Haute Cour de justice de ne pas poursuivre Blaise Compaoré pour les faits de « haute trahison et d'attentat à la Constitution » a été accueillie avec amertume par une partie de la sphère politique et de la société civile burkinabè.

6. Ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

Le 20 octobre, le Parlement burkinabé a ratifié une loi relative à l'adhésion du pays à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Selon les statistiques du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au moins 750 000 personnes sont apatrides ou courent le risque de le devenir en Afrique de l'Ouest.

B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Reprise du dialogue entre le gouvernement et la coalition des forces d'opposition
- Signature d'une charte de paix suite à de violentes manifestations estudiantines
- Reprise du procès de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé devant la CPI
- Levée des sanctions économiques par les États-Unis

1. Retour sur l'adoption controversée de la nouvelle Constitution

Le 11 octobre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de nouvelle Constitution à la majorité quasi-absolue (239 pour, 8 contre, 2 abstentions). Le référendum visant à entériner l'entrée de la Côte d'Ivoire dans la IIIe République s'est déroulé le 30 octobre. La campagne ainsi que le déroulement du vote ont toutefois été émaillés de violences, de répressions et d'altercations politiques.

Dès le début du mois d'octobre, une manifestation organisée par l'opposition – menée de front par le FPI et le parti LIDER – a été interdite par les autorités ivoiriennes ; le 20 octobre, un « Front de refus » animé par l'opposition a de nouveau manifesté, en dépit de l'interdiction, à Abidjan. Violemment dispersé par les forces de l'ordre, ce rassemblement s'est ponctué par l'arrestation des principaux leaders de l'opposition, relâchés peu après. Plusieurs autres manifestations ont ainsi été interdites. Le 28 octobre, un communiqué de l'ONG *Amnesty International* a ainsi appelé les autorités ivoiriennes

à mettre fin aux « arrestations arbitraires » et à la « détention mobile » de membres de l'opposition. Le jour du vote, une centaine de bureaux de vote ont été attaqués à Abidjan et dans l'ouest du pays, tandis que l'ONUCI a rapporté le saccage de 30 bureaux de votes à Divo, dans le centre-ouest. À Bangolo, dans l'extrême ouest du pays, le siège de la Commission électorale indépendante a été attaqué. Malgré l'écrasante victoire du oui – 93,42 % des suffrages exprimés pour un taux de participation de 42,42 %, – l'opposition a appelé au rejet de la Constitution et dénoncé des fraudes. De nouvelles manifestations ont eu lieu, et les autorités ont de nouveau procédé, au cours du mois de novembre, à l'interpellation de membres de l'opposition.

Si la nécessité d'une révision de la Constitution est globalement reconnue dans la sphère politique ivoirienne, la mouture élaborée par le gouvernement Ouattara a suscité des controverses[1]. Ainsi, la suppression des clauses concernant l'âge et la santé des candidats à la présidence, la création d'un poste de vice-Président – nommé par le Président – et d'un Sénat – dont un tiers de ses membres est également nommé par le Président – cristallisent les critiques. Par ailleurs, le chef de l'État choisit seul le président du Conseil constitutionnel ainsi que trois des six conseillers.

2. Des élections législatives marquées par une victoire de la majorité et une faible participation

Les résultats des élections législatives du 18 décembre – pour lesquelles environ 1 300 candidats (dont 12 % de femmes seulement) étaient en lice – ont consacré la victoire de la coalition présidentielle RDPH, qui frôle la majorité des deux tiers. Au contraire, le parti d'opposition composé des soutiens de l'ancien président Laurent Gbagbo, le FPI, a lourdement pâti de ses divisions internes ; alors que la frange menée par Aboudramane Sangaré a décidé de boycotter le scrutin, l'autre aile du parti, incarnée par Pascal Affi N'Guessan, a décidé de présenter 187 candidats pour n'obtenir, finalement, que trois sièges sur les 255 à pourvoir.

Un autre élément significatif est la percée des candidats indépendants. Selon le sociologue ivoirien Francis Akindès, « C'est la première fois qu'on voit un nombre aussi élevé de candidats indépendants ! Ça veut dire qu'il y a une tension au sein des appareils politiques et que les modes de désignation des candidats aux élections sont de moins en moins satisfaisants pour les militants ». Si Alassane Ouattara voit son leadership et sa légitimité renforcés, en théorie, par ces élections – qui entérinent une troisième « victoire » pour le président, après les élections présidentielles et le référendum constitutionnel – ce constat doit être nuancé au regard du taux de participation relativement faible (34,10 %) qui révèle, selon Francis Akindès, l'existence d'un « fort sentiment antisystème ».

En outre, la répartition géographique des votes illustre la précarité du soutien populaire dont bénéficie Ouattara, puisque c'est au Nord, et notamment dans le fief du président, qu'on enregistre la plus forte participation : « Lorsqu'on part du nord vers le sud le taux de participation décroît. Et le sentiment antisystème dont je parle est beaucoup plus exprimé dans le sud que dans le nord » analyse Akindès. Ainsi, une lecture pondérée des résultats de ce scrutin témoigne d'un pays profondément divisé – politiquement et géographiquement – et révèle une majorité présidentielle somme toute assez précaire.

1. Pour une analyse approfondie : Gilles Olakounlé Yabi, « Côte d'Ivoire : la nouvelle Constitution proposée par le président Ouattara est une occasion manquée », *WATHI*, 10 octobre 2016.

3. Défiance et affrontements entre la population et les forces armées

Ce trimestre a été marqué par la multiplication des affrontements entre civils et forces de l'ordre. Ces violences, qui traduisent une défiance croissante de la population à l'égard des forces de sécurité, ont fait suite au décès de plusieurs personnes au cours d'opérations de police. Dans la région de Bouna par exemple, la population locale a lynché et tué deux militaires après que deux personnes aient été abattues au cours d'un contrôle routier.

4. Attaque dans un village frontalier avec la Guinée

Fin décembre, le village de Kpéaba, situé dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, près de la frontière avec la Guinée, a été la cible d'une attaque durant laquelle un civil a été tué, plusieurs autres blessés et des maisons brûlées. Selon le ministre ivoirien de la Défense, les assaillants se seraient ensuite retranchés du côté guinéen de la frontière. Son homologue guinéen a pour sa part assuré qu'« il n'y a pas eu d'implication de l'armée guinéenne dans ce malheur », ce que les autorités ivoiriennes ont par la suite confirmé. Kpéaba est au cœur d'un ancien litige frontalier entre les deux pays ; en 2013, des militaires guinéens avaient occupé le village de Kpéaba et hissé le drapeau guinéen.

5. Grève des fonctionnaires au sujet de la réforme des retraites

Le secteur de la fonction publique – et particulièrement celui de l'éducation nationale – a connu un impressionnant mouvement de grève au mois de novembre, en protestation à la réforme des retraites qui, adoptée en 2012, n'aurait commencé, selon les grévistes, à montrer ses effets que cette année. Faisant passer l'âge de la retraite de 55 à 60, voire 65 ans, les responsables du mouvement affirment que cette réforme a engendré une réduction des pensions de 30 % à 50 % selon les catégories. Le gouvernement a pour sa part déclaré le mouvement « illégal » et menacé de suspendre les salaires et de fermer les écoles s'il était reconduit. À la mi-novembre cependant, un accord a été trouvé entre le gouvernement et les syndicats.

6. Reprise du procès de Simone Gbagbo

Jugée pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, l'ex-première dame a refusé d'assister à son procès, débuté en mai 2016, et dont les audiences devaient reprendre le 25 octobre. Aussi, et après de multiples reports, la Cour d'assises d'Abidjan a finalement décidé, le 1er décembre, de poursuivre son procès malgré son absence. Les avocats de Simone Gbagbo ont également décidé de boycotter le procès afin de protester contre la non comparution de témoins qu'ils estiment clés, à savoir notamment Guillaume Soro, l'actuel président de l'Assemblée nationale ivoirienne, ainsi que l'ex-chef d'état-major, Philippe Mangou. Des avocats commis d'office assureront sa défense. Simone Gbagbo purge déjà une peine de vingt ans de prison pour "atteinte à la sûreté de l'Etat", prononcée en 2015.

7. Signature d'importants contrats pétroliers

Début octobre, la Côte d'Ivoire a conclu des accords majeurs relatifs à l'exploitation et à la distribution du gaz et de produits pétroliers. Signés entre l'État et diverses entreprises pétrolières, ils concernent la réalisation en Côte d'Ivoire d'une infrastructure d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (Gnl) ainsi que la création de deux nouvelles sociétés ivoiriennes ; l'une pour le stockage massif et l'autre pour le transport par pipelines de produits pétroliers. Ces infrastructures sont censées former, à terme, la plus importante plateforme de commercialisation de l'or noir en Afrique subsaharienne, et ainsi, faire du pays le plus grand marché de produits pétroliers sur le continent. Contrairement au Sénégal, où la société civile fait montre d'une attention scrupuleuse à l'égard de la gestion étatique des ressources naturelles, la conclusion de tels contrats par le gouvernement ivoirien n'a suscité aucune réaction dans le pays.

C. Guinée

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Reprise du dialogue politique entre l'opposition et le gouvernement sur fond de tensions quant au report des élections locales
- Une marche de l'opposition a rassemblé entre 500 000 et 700 000 manifestants pour protester contre la gouvernance d'Alpha Condé

1. Succès en demi-teinte du dialogue politique inter-guinéen

Le dialogue politique inter-guinéen entamé le 22 septembre s'est clôturé le 12 octobre par la signature d'un document de sortie de crise co-signé par des acteurs politiques de l'opposition, des représentants de la majorité présidentielle, de la société civile ainsi que par les représentants de la communauté internationale dont l'UE, la CEDEAO, l'OIF, les Nations unies, ainsi que les ambassades des États-Unis et de la France, présents en qualité d'observateurs. Parmi les engagements phares inscrits dans ce document, l'on retient[2] :

- L'audit du fichier électoral pour les élections présidentielles à venir, la révision du code électoral ainsi que la réforme de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ; par ailleurs, la date des élections locales – qui devaient initialement se tenir le 18 décembre – a été reportée et fixée au mois de février 2017 ;

- L'identification et la poursuite des auteurs des crimes commis lors des manifestations politiques durant les élections législatives de 2013, l'indemnisation des victimes de ces violences ainsi que la libération de personnes arrêtées et condamnées à l'occasion des manifestations politiques ;

- L'engagement des parties à respecter le principe de l'accès équitable des partis politiques et des candidats aux médias publics et de veiller au respect des libertés et droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, la liberté d'assemblée et de mouvement.

Toutefois, une frange de la société civile ainsi que certains partis d'opposition – à l'instar du PEDN – ont fermement rejeté cet accord, de sorte qu'en pratique, des tensions persistent et le dialogue entre la majorité au pouvoir et une partie de l'opposition politique demeure paralysé.

2. La gouvernance d'Alpha Condé au centre des critiques

Alors que la Guinée demeure l'un des pays les moins développés du continent africain[3], la gouvernance socio-économique d'Alpha Condé est mise en cause, tant dans les rangs de l'opposition qu'au sein de la société civile. Alors que l'opposition dénonce et condamne l'opacité de la gestion des entreprises publiques, la réduction des budgets alloués à l'éducation, aux travaux publics, à l'agriculture ainsi que l'augmentation paradoxale du budget alloué à la défense, diverses protestations civiles contre les délestages électriques – récurrents, et qui durent plusieurs semaines parfois – ont eu lieu dans la banlieue de la capitale. Face aux revendications sociales croissantes, le gouvernement a annoncé fin novembre qu'au cours de l'année 2017, il allait procéder au recrutement de 3 500 nouveaux enseignants, à la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires en zones rurales et urbaines ainsi qu'à la construction de 100 000 logements sociaux dans les zones périphériques de Conakry.

2. Retranscrit dans son intégralité ici.

3. En 2016, le niveau de développement de la Guinée place le pays à la 47e place sur 54 États africains, avec un indice de développement humain de 0,411/1. Au niveau mondial, la Guinée est 184e sur 190 États.

Par ailleurs, un cabinet international chargé de réaliser un audit des marchés publics octroyés entre 2013 et le premier semestre de 2015 a publié début octobre un rapport accablant la gouvernance économique du régime de Condé. Selon cette enquête, commanditée par le ministère guinéen de l'Économie et des Finances, la majorité des marchés attribués ne sont pas conformes au code des marchés publics guinéen. L'audit fait ainsi état de marchés réalisés de gré à gré (92 %), de retards d'exécution des travaux ou encore de retard dans les paiements. Toutefois, et malgré les travers qu'elle révèle, le fait que l'État ait sollicité une telle enquête et rendu ses résultats publics peut être considéré comme un gage de transparence positif.

Enfin, et alors que le projet de développement des mines de Simandou par la firme *Rio Tinto* avait été mis à l'arrêt en juillet 2016, des allégations de corruption dans l'attribution desdites concessions minières ont alimenté les critiques adressées à la gouvernance d'Alpha Condé.

À la mi-novembre, la firme minière a admis avoir payé une commission d'une valeur de 10,5 millions USD au proche conseiller du président guinéen, M. François de Combret, dans le cadre des négociations relatives à l'obtention des concessions minières de Simandou. Cette affaire de corruption présumée a connu un revirement lorsque le média *France 24* a publié des enregistrements audio attestant qu'Alpha Condé avait eu connaissance de la transaction illicite. Bien que le président guinéen continue de nier son implication dans cette affaire, ces preuves semblent témoigner que le recours aux intermédiaires, aux commissions et aux pratiques clientélistes persiste, en dépit des promesses de bonne gouvernance d'Alpha Condé.

Le 13 décembre, l'ancien ministre guinéen des Mines Mahmoud Thiam a d'ailleurs été arrêté à New York pour corruption et blanchiment d'argent. Il est accusé d'avoir reçu huit millions d'euros et usé de sa position au sein du gouvernement guinéen dans le cadre de l'attribution, en 2009, de contrats miniers à des opérateurs chinois. Détenteur d'un passeport américain, ce dernier devrait prochainement être traduit devant un tribunal fédéral ; selon un communiqué du Ministère de la Justice américain en effet, « Les États-Unis ne deviendront pas un paradis pour les corrompus, ni les corrupteurs ».

3. Arrestation du chef de l'ex-garde présidentielle impliquée dans le « massacre du 28 septembre 2009 »

Fin décembre, le militaire guinéen Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba », a été arrêté à Dakar par les autorités sénégalaises. Ce dernier faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour son implication, en tant que chef de la garde présidentielle, dans le massacre perpétré à Conakry le 28 septembre 2009 ; 156 personnes avaient été tuées et plus de 100 femmes violées au cours d'un rassemblement visant à protester contre l'éventuelle candidature à l'élection présidentielle du chef de la junte, Moussa Dadis Camara. Les autorités judiciaires guinéennes ont demandé son extradition.

Par ailleurs, dans une lettre conjointement adressée au président Alpha Condé et datée du 10 octobre, les ONG *Amnesty International* et *Human Rights Watch* ont dénoncé la culture de l'impunité régnant en Guinée, et demandé à ce que justice soit rendue, un an après les violences ayant éclaté durant l'élection présidentielle de 2015. *Amnesty International* affirme ainsi que « Les autorités guinéennes devraient veiller à ce que les membres des forces de sécurité et les groupes liés au parti au pouvoir et à l'opposition répondent de leurs actes pour le meurtre de douze personnes, pour les viols et pour le pillage de plusieurs marchés perpétrés à Conakry, la capitale du pays, durant la période des élections. À ce jour, personne n'a été traduit en justice pour ces crimes ».

D. Mali

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Multiplication des attaques d'insurgés contre les forces maliennes et multinationales
- La mise en œuvre de l'Accord de paix se heurte à l'instabilité et aux violences intercommunautaires dans les régions de Gao et Kidal
- Adoption controversée d'un nouveau code électoral
- Condamnation d'Al Mehdi par la Cour pénale internationale
- Bilan en demi-teinte des trois premières années du mandat d'IBK

1. La gouvernance d'IBK mise en cause à divers échelons

Ce semestre, la vie politique malienne a été marquée par une hostilité croissante entre la majorité et l'opposition politiques ainsi que diverses allégations de corruption et d'abus de pouvoir.

Le 1er octobre, à l'appel de treize partis de l'opposition malienne, plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Bamako pour sanctionner l'(in)action d'Ibrahim Boubakar Keïta (IBK) ; précisément, les revendications visaient le retrait de la nouvelle loi électorale, un accès plus équitable aux médias publics et enfin, à réclamer le retour de l'ancien président Amadou Toumani Touré. Si la contestation est avant tout portée par l'opposition, des membres de la coalition présidentielle se montrent de plus en plus critiques à l'égard de la gouvernance de IBK. En effet, et traduisant la fragilité de la majorité au pouvoir, les alliés du RPM – à l'image du parti Adema – s'estimant trop peu associés aux décisions gouvernementales, ont réclamé une meilleure visibilité et davantage de considération, faute de quoi ils quitteraient l'alliance présidentielle. En août, trois partis politiques avaient déjà quitté la majorité présidentielle et rejoint les bancs de l'opposition.

Par ailleurs, les mois d'octobre et novembre ont été marqués par divers mouvements de grève, notamment conduits par la Branche syndicale des mines et industries du Mali ainsi que les syndicats hospitaliers, lesquels dénoncent leurs conditions de travail, le manque de moyen et l'inégalité des salaires. Début décembre, ce sont les syndicats de l'éducation nationale qui ont entamé un mouvement de grève.

Aussi, des allégations de corruption et de contrats illégaux dans la fonction publique ont entaché la vie politique du pays suite, notamment, à l'annulation précipitée du recrutement de 501 fonctionnaires contractuels maliens. Bien qu'aucune raison officielle n'ait été fournie, certains médias ont fait état de potentiels paiements illicites pour l'obtention de ces postes et invoqué une procédure ayant favorisé le recrutement de militants issus des partis politiques de la majorité présidentielle. Toutefois, ces accusations demeurent à ce stade spéculatives. Des allégations de corruption et d'abus de pouvoir au sein des forces de police maliennes ont également émergé, suite à la parution de rapports faisant état de « racket » et de « pillage » des populations dans la région de Sikasso.

2. Premières élections municipales au suffrage universel direct

Les élections municipales – qui, conformément à la récente réforme de la loi électorale, portaient sur l'élection directe des maires – se sont déroulées le 21 novembre. Avec un taux de participation global en dessous des 30 %, le district de Bamako a recensé une participation de seulement 23 %. En outre, il est à noter que les scrutins n'ont pu avoir lieu dans la région de Kidal ainsi que plusieurs dizaines de communes du Nord et du centre du Mali. Au total, la localité de Bamako ainsi que les deux plus grandes villes du Nord du Mali, Tombouctou et Gao, ont été acquises par le parti d'IBK, le RPM, ainsi que les partis issus de la majorité présidentielle. Toutefois, la majorité a également subi certaines défaites symboliques, comme dans la ville de Koulikoro – fief d'Issaka Sidibé, le président de l'Assemblée nationale – ou encore à Ténenkou, localité d'origine du président du RPM, Bokary Tréta. Par ailleurs,

ces élections ont été marquées par des épisodes de violence ; dans certaines localités, des bureaux de vote ont été attaqués et saccagés. Dans le Nord, cinq militaires maliens ont été tués au cours d'une attaque menée contre un convoi transportant des urnes. Enfin, un candidat a été enlevé à Koro tandis qu'un peu plus au sud, à Nara, un civil a été tué.

Au lendemain des élections, divers partis d'opposition ont dénoncé des fraudes, ce que le parti au pouvoir a fermement récusé. Toutefois, ces polémiques ont conduit au réexamen des procès-verbaux dans certaines communes. Ces élections ont également été critiquées par les médias nationaux, à l'instar du journal *L'Aube* selon lequel : « entre retards dans l'acheminement du matériel électoral, urnes emportées ou brûlées, achat de voix à ciel ouvert, agents enlevés, fraudes massives, localités investies par les groupes armés et circonscriptions électorales interdites de vote, le scrutin communal du 20 novembre 2016 restera comme l'une des consultations les plus pourries de l'histoire du Mali. »

Au total, si la coalition présidentielle sort vainqueur de ces élections, le taux de participation exceptionnellement faible dans la capitale, et globalement faible dans le reste du pays, atteste de la défiance de la population à l'égard d'IBK et de son gouvernement.

3. Mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger

Ce trimestre a témoigné de la recrudescence des violations du cessez-le-feu dans la région de Kidal ainsi que de la hausse des attaques djihadistes menées contre la MINUSMA et les forces maliennes ; par ailleurs, des affrontements intercommunautaires ont été enregistrés dans la région de Mopti. Dans un communiqué daté du 3 novembre, le Conseil de Sécurité des Nations unies a ainsi fermement condamné la poursuite des hostilités ainsi que les violations du cessez-le-feu qui paralysent le processus de paix. L'on note également la persistance de zones de « non-droit », devenues les fiefs de groupes terroristes et armés de plus en plus nombreux[4]. À titre d'exemple, au début du mois d'octobre, le « Congrès pour la justice dans l'Azawad » (CJA) – un nouveau mouvement politico-armé touareg rassemblant divers leaders politiques et de l'armée s'estimant lésés par le processus d'application de l'accord de paix – a vu le jour dans les régions de Tombouctou et de Taoudeni. Toutefois, certaines avancées doivent être soulignées ; ainsi, le ralliement d'un groupe politico-militaire peul au processus de paix – l'*Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice* – qui a, fin novembre, annoncé son intention de déposer les armes et d'intégrer le processus de paix, ainsi que la demande formulée par la communauté noire Kel-Tamasheq – les Touaregs noirs du nord du Mali – de faire partie intégrante du processus de paix illustrent une dynamique d'adhésion progressive à l'Accord de paix.

Installation des autorités intérimaires et des patrouilles conjointes

Le 14 octobre, un décret pris en session extraordinaire du Conseil des ministres a officialisé la mise en place des autorités intérimaires, composées, en vertu de l'Accord de paix, de représentants de l'État, des groupes armés progouvernementaux et de l'ex-rébellion. Cette annonce s'est toutefois heurtée au refus du *Mouvement de résistance de la société civile de Gao*, lequel réclame la consultation préalable de la population de Gao. À ce stade, l'installation des autorités intérimaires est donc au point mort. L'on souligne cependant une avancée concrète dans la mise en œuvre des patrouilles conjointes – composées de combattants de la CMA (Coordination des mouvements de l'Azawad) et de la Plateforme pro-Bamako (ex-rebelles) ainsi que de soldats de la MINUSMA – dans la région de Gao. Depuis le 5 décembre, un groupement de 400 hommes composé d'éléments des forces armées maliennes et de la Plateforme est en effet réuni à Gao afin de préparer la mise en œuvre de ces

4. Boukary Sangaré, « Le Centre du Mali : épicentre du djihadisme ? », Note d'Analyse du GRIP, 20 mai 2016.

patrouilles. Après un moment d'incertitude, ils ont finalement été rejoints, le 29 décembre, par un contingent de 100 combattants de la CMA.

La situation à Kidal

Kidal demeure hors du contrôle de l'État malien et le processus de paix paralysé, dans la région, par les tensions entre la CMA et le Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA), supposés en assurer conjointement l'administration. En effet, la ville étant un lieu de passage stratégique du Nord-Mali et une plaque tournante pour les trafics illégaux – notamment de cocaïne et de migrants – son contrôle est le lieu d'une lutte de pouvoir entre les diverses parties prenantes au processus de paix, à savoir la CMA, le GATIA ainsi que l'État malien et ses alliés internationaux. Dans ce contexte, diverses sources locales ont rapporté que les milices du GATIA, qui contrôlent la majorité des points d'accès à la ville, empêchent l'arrivage et la distribution de l'aide humanitaire destinée à la population. Les crispations sont par ailleurs accrues par la présence de groupes terroristes dans le Nord du pays ; le 17 novembre, trois combattants de la GATIA ont ainsi été tués à Kidal dans une attaque revendiquée par le groupe Ansar Dine.

Ces tensions sont montées d'un cran suite à l'assassinat, le 8 octobre, de Cheick Ag Aoussa, le chef militaire du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), un groupe armé membre de la CMA. Dénonçant un « assassinat ciblé », la CMA a officiellement sollicité la coopération de la MINUSMA et de la force française Barkhane dans le cadre de l'enquête visant à éclairer les circonstances du décès. À noter que son successeur désigné, Achafghi Ag Bohada, est décrit comme une figure à la fois « rassembleuse » et ambiguë ; en effet, s'il est demeuré au long de sa carrière un militaire fidèle à Bamako, il a toutefois brièvement rallié le groupe djihadiste Ansar Dine en 2012, avant de rejoindre le camp des futurs signataires de l'accord de paix au sein du HCUA.

4. Insécurité et terrorisme [5]

Ce dernier trimestre de 2016 a été marqué par une augmentation et une propagation territoriale des attaques et de l'insécurité dans le pays. Aussi, le rapport trimestriel sur le Mali publié le 29 septembre par les Nations unies soulignait déjà que « les attaques contre les forces françaises et maliennes et la MINUSMA ont augmenté, et deviennent de plus en plus sophistiquées et complexes ». Depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver.

3 octobre : Un camp de la MINUSMA situé à Aguelhok – au nord-est du pays – a été la cible d'une attaque tuant deux Casques bleus et faisant quatre blessés graves ; le même jour, un civil a été tué en marchant sur une mine dans la même localité.

4 octobre : Une escorte militaire sécurisant un convoi d'officiels maliens a été attaquée par des hommes armés au nord-ouest de Tombouctou. Un soldat malien a été tué et un civil blessé.

9 octobre : Six militaires français ont été blessés au cours d'une attaque à l'engin explosif improvisé, à Abeïbera, dans la région de Kidal.

10 octobre : Un attentat suicide manqué – la ceinture d'explosifs du kamikaze étant défaillante – a visé une patrouille de Casques bleus de la MINUSMA à Tombouctou.

4 novembre : Un soldat français de la force Barkhane est mort dans l'explosion d'une mine, au nord-est de Kidal.

6 novembre : Un Casque bleu togolais et deux civils maliens ont été tués dans l'explosion d'un engin explosif au passage d'un convoi de la MINUSMA, dans la région de Mopti, dans le centre du Mali.

5. Rapport du Secrétariat général des Nations unies sur la situation au Mali, S/2016/819, 29 septembre 2016.

Sept autres soldats ont été blessés. Par ailleurs, durant la nuit du 5 au 6 novembre, des hommes armés ont attaqué la base malienne de Gourma Rhaous, dans la région de Tombouctou, et dérobé du matériel militaire ; le mouvement Ansar Dine a revendiqué cette attaque.

7 novembre : Des assaillants non-identifiés ont conduit des attaques coordonnées à Banamba, dans la région de Koulikoro, à 140 kilomètres de Bamako. Ciblant d'abord le camp de la garde nationale, le poste de gendarmerie ainsi qu'une banque, ils ont finalement attaqué la prison de laquelle ils ont fait évader 21 détenus. Le même jour, une vidéo du groupe terroriste AQMI a été publiée ; selon les analystes, cette vidéo – qui consacre le retour médiatique d'AQMI dans la région – a une forte dimension stratégique et viserait à se repositionner dans l'échiquier régional.

11-12 novembre : Le mouvement Al Mourabitoune a revendiqué une attaque menée contre une position de l'armée malienne dans la région de Tombouctou.

29 novembre : Une tentative d'attentat suicide revendiquée par le groupe terroriste Al-Mourabitoune s'est produite près du camp de la MINUSMA à Gao.

5-6 décembre : Une attaque non-revendiquée menée à la prison de Niono, dans la région centrale de Ségou, a permis l'évasion de plusieurs dizaines de détenus – entre 50 et plus de 90 selon les sources. En prenant d'assaut le bâtiment, les assaillants ont blessé deux gardes, et tué un autre. Cette attaque, qui est la seconde menée contre une prison malienne en moins d'un mois, pose la question de la sécurité des centres pénitentiaires maliens.

24 décembre : Une travailleuse humanitaire franco-suisse a été enlevée par des hommes armés à Gao.

Tout d'abord, ces diverses attaques témoignent de la propagation de l'insécurité depuis le nord jusqu'à l'intérieur du pays. À ce titre, Jean-Hervé Jézéquel, directeur adjoint de *l'International Crisis Group*, affirme qu' « il y a une transformation de ces groupes qui aujourd'hui investissent les espaces ruraux, investissent de nouvelles zones, sont toujours très présents au nord du Mali, de plus en plus présents au centre du Mali ». Par ailleurs, la multiplication des attaques à l'encontre de la MINUSMA est un phénomène problématique qui illustre l'ambiguïté et la complexité du rôle des Casques bleus. Juridiquement, le mandat de la MINUSMA n'a pas de volet « terrorisme », puisque son rôle se limite à la protection des populations.

5. Ouverture d'une nouvelle base de la MINUSMA à Ménaka

La MINUSMA a annoncé le renforcement de son dispositif sécuritaire au Mali par l'ouverture d'une nouvelle base opérationnelle à Ménaka, située à la frontière avec le Niger, dans le centre-est du pays. Selon des sources sécuritaires officielles, ce bureau permanent vise notamment à réorienter et sécuriser la stratégie d'approvisionnement des forces onusiennes en faisant de Gao un carrefour logistique, puisque l'axe de traversée depuis le Niger est moins long et moins exposé. En outre, Ménaka est au cœur d'une lutte de pouvoir avec l'émergence du Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) – un nouveau groupe armé issu du divorce avec le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) – lequel entend compenser le poids des ex-rebelles de la CMA, qui ont rallié le processus de paix.

6. Affaire du charnier des bérets rouges : ouverture du procès d'Amadou Sanago

Le 1e décembre s'est ouvert le procès d'Amadou Sanago, le chef de l'ex-junte malienne responsable du putsch contre l'ancien président Touré, dans le cadre de l'affaire du charnier des bérets rouges. Ce dernier, ainsi que 16 co-accusés, sont jugés pour complicité d'assassinat et d'enlèvement suite à la découverte, en décembre 2013, des corps d'une vingtaine de militaires appartenant à une unité parachutiste de l'armée régulière, communément appelés bérets rouges, dans un charnier près de Kati. Le 8 décembre cependant, le procès a été renvoyé à la « prochaine session » en 2017.

7. Situation humanitaire : insécurité alimentaire, inondations et flux migratoires

Selon les prévisions de l'UNOCHA, au moins trois millions de Maliens (sur une population de 18 millions) seront en situation d'insécurité alimentaire en 2017. En effet, la malnutrition demeure un fléau dans ce pays où environ 60 % des enfants et la moitié des femmes souffrent d'anémie. Cette situation, liée à l'insécurité chronique, est accrue par les fortes inondations qui ont frappé certaines régions du pays cette année. L'OPIDIN a ainsi indiqué que la crue du fleuve Niger avait atteint, au cours de ce semestre, son plus haut niveau depuis 50 ans. La région de Mopti – où 210 000 hectares de culture, soit près de 10 % des surfaces cultivables de la région ont été détruits – a été la plus exposée aux ravages de l'eau. Enfin, le Mali demeure une importante zone de transit pour les flux migratoires ouest-africains vers l'Europe ; entre le 1er juillet et le 30 septembre 2016, 7 640 migrants (soit 90 par jour en moyenne) ont transité par Gao ou Benena ; 96 % sont des hommes, originaires de Guinée (40 %), du Mali (22 %), du Sénégal (15%) de Gambie (12 %) et enfin, de Côte d'Ivoire (3 %).

E. Niger

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Nouvelles alliances partisanes en vue d'un prochain remaniement ministériel
- Les armées nigériennes et tchadiennes lancent une « opération de ratissage » pour débusquer les combattants de Boko Haram dans la région de Diffa
- Grèves et mouvements sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la justice

1. Remaniement ministériel et formation d'un gouvernement d'« unité nationale »

Suite au ralliement du parti d'opposition MNSD à la majorité présidentielle, le président nigérien a procédé, le 20 octobre, au remaniement du gouvernement qui compte désormais 42 ministres. Vivement critiqué par la société civile, qui, en raison de son important effectif, dénonce un gouvernement « budgétivore », ce remaniement a également été contesté par le MNSD qui considère que les portefeuilles alloués à ses membres – la Santé, l'Environnement, le Tourisme, l'Enseignement professionnel, l'Industrie, ainsi qu'un poste de ministre délégué à la Décentralisation – sont de « simples strapontins ». Par ailleurs, le parti MDR-TARNA a annoncé le 25 novembre son retrait de la mouvance présidentielle. Le chef du parti accuse en effet le président Issoufou de trahir les promesses faites au peuple nigérien lors de son élection, et de promouvoir la corruption et l'impunité dans le pays.

2. Report des élections et crispation de l'opposition politique

Début octobre, les élections municipales et régionales, censées se tenir en janvier 2017, ont été reportées sans qu'une date ultérieure n'ait été fixée. Alors que le pouvoir justifie cette décision par un manque de financement et la nécessité d'élaborer un nouveau fichier électoral biométrique, l'opposition dénonce des « manœuvres visant à repousser indéfiniment les élections ».

De manière concomitante, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi portant modification de la loi organique relative à la CENI ainsi que celle portant régime général des élections présidentielles, locales et référendaires. À cet effet, un comité de 18 membres a été créé afin de réviser la Constitution et le code électoral. Cette révision est dénoncée par les membres de l'opposition qui voient là une tentative d'accroitre les pouvoirs du président. Les deux membres de l'opposition parlementaires autorisés à prendre part au comité de révision ont boycotté l'invitation, tandis que les représentants des partis non-affiliés et de la société civile ont été évincés du processus de révision.

3. Hausse des attaques terroristes et de l'insécurité le long de la frontière avec le Mali

Ce trimestre, le Niger – et particulièrement sa région frontalière avec le Mali – s'est trouvé durement exposé aux attaques terroristes et à l'insécurité. Le 7 octobre, 22 soldats nigériens ont été exécutés d'une balle dans la tête lors d'une attaque djihadiste menée dans un camp de réfugiés maliens à Tazalit, dans la région frontalière de Tahoua. Selon les experts, l'objectif de l'opération – dont le bilan est exceptionnellement lourd – pourrait être de s'emparer de matériel militaire en raison de la baisse des flux d'armes importés depuis la Libye. En effet, les assaillants ont dérobé des armes et des munitions. Bien que non revendiquée, le ministre nigérien de la Défense a pointé la responsabilité du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le groupe politico-armé implanté au Mali, qu'il accuse notamment de collusion avec les milieux terroristes et narcotrafiquants.

Le 15 octobre, un humanitaire américain a été kidnappé, tandis que son garde du corps et un officier de police ont été tués à Abalak, dans la région frontalière de Tahoua. Bien qu'elle n'ait pas été revendiquée, les autorités affirment que cette attaque pourrait être l'œuvre du groupe terroriste MUJAO.

Le 17 octobre, la prison de Koutoukalé, située à 50 km de Niamey, a été la cible d'une attaque menée par une dizaine d'assaillants venus de la frontière malienne à moto. Ce centre de détention abrite d'importants chefs et combattants djihadistes arrêtés au Niger, au Mali ou au Nigeria. Toutefois, aucun détenu n'a pu être libéré. Le site d'informations mauritanien *Alakhbar* a reçu une revendication de cette attaque au nom de l'État islamique. Les soupçons pèsent aussi sur Adnane Abou Walid Al-Sahraoui, premier chef djihadiste sahélien à avoir prêté allégeance à l'État islamique en mai 2015.

Le 8 novembre, les forces armées installées à Bani Bangou, à 20 km de la frontière avec le Mali, ont été la cible d'une attaque à la roquette. Au total, cinq soldats nigériens et deux assaillants ont été tués, trois soldats blessés et quatre autres portés disparu.

Enfin, il est à noter que fin septembre, l'état d'urgence dans la région de Diffa a été prorogé pour trois mois supplémentaires. Selon les chiffres publiés par l'OCHA Niger, entre février 2015 et septembre 2016, l'insécurité et les violences à Diffa ont causé 331 victimes civiles, dont 177 décès, 136 blessés, 13 disparus et 4 enlèvements.

4. Programme d'amnistie et de réinsertion pour les anciens combattants de Boko Haram

Le 28 décembre, le gouvernement nigérien a annoncé le lancement d'un programme d'amnistie et de réinsertion pour les anciens combattants de Boko Haram de nationalité nigérienne, qui échapperont en théorie à la prison et suivront un programme de réhabilitation à la vie civile. Cette annonce est intervenue le lendemain de la reddition de 31 membres du groupes djihadiste, une première au Niger. Boko Haram, qui récemment a subi d'importantes défaites, pourrait avoir des difficultés à fidéliser ses combattants.

5. Renforcement de la lutte contre les migrations illégales

Au cours des six derniers mois, le Niger, qui constitue une zone-carrefour des flux migratoires vers l'Afrique du Nord et l'Europe, a enregistré une réduction du flux de migrants de près de 98 % selon un rapport de la Commission européenne publié en décembre. Ainsi, le nombre de migrants traversant le Sahara via le Niger a enregistré son plus bas niveau, passant de 70 000 au mois de mai 2016 à 1 500 en novembre 2016 ; en outre, plus de 4 400 migrants illégaux – majoritairement issus de pays voisins d'Afrique de l'ouest – ont été renvoyés dans leur pays d'origine depuis le territoire nigérien. Par ailleurs, le pays a récemment adopté une loi pour lutter contre le trafic de migrants, laquelle a permis l'arrestation de 102 passeurs, de 9 gendarmes soupçonnés d'avoir été corrompus par des trafiquants ainsi que la saisie de 95 véhicules de transports de migrants.

Le 10 novembre, l'ex-ministre italien des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni, a par ailleurs annoncé au cours d'une visite au Niger l'octroi de 200 millions d'euros aux autorités nigériennes afin de lutter contre les migrations illégales vers l'Europe, ce en renforçant « leur équipement, leur capacité de gestion des frontières et leur capacité d'assistance humanitaire ».

6. Affrontements meurtriers entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs

Le 1er novembre, 18 personnes sont mortes et 43 ont été blessées dans des affrontements violents entre des agriculteurs houassas et des éleveurs peuls, près du village de Bangui. Si les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont récurrents au Niger, les tensions sont accrues par la sécheresse et les crises alimentaires. Récemment, le gouvernement nigérien a mis en place un comité chargé de régler les différends entre les deux communautés.

7. Grèves et protestations estudiantines

À la mi-octobre, les syndicats enseignants ont amorcé un nouveau mouvement de grève afin de réclamer le paiement des arriérés de salaires et le recrutement d'enseignants supplémentaires. Le 28 octobre, l'État a décidé d'assigner en justice le collectif de syndicats afin que la grève soit déclarée illégale. Début décembre cependant, et alors que les grèves se poursuivaient, le gouvernement a annoncé qu'il allait procéder au paiement des arriérés de salaire. Par ailleurs, le secteur de l'éducation nationale est également touché par d'importants mouvements de protestation estudiantins. Début octobre, les étudiants de l'université de Niamey ont ainsi bloqué leur campus afin de dénoncer l'insécurité, mais aussi le non-paiement de leurs arriérés de bourse, le manque d'infrastructures et d'effectifs enseignants. Début novembre, ce sont les étudiants de l'université de Zinder qui ont entamé des mouvements de grèves. Le 12 novembre, des échauffourées ont ainsi éclaté entre étudiants et forces de l'ordre à Maradi ; selon un responsable du mouvement interrogé, « il y a eu des dizaines d'arrestations et des blessés ».

8. Légère amélioration de la situation humanitaire dans la région de Diffa

Dans son rapport d'octobre, l'UNOCHA faisait état de 108 998 déplacés internes dans la région de Diffa – ce nombre a donc sensiblement baissé puisqu'en mai 2016, on en comptait 127 000. Aussi, un rapport du *World Food Programme* publié en octobre souligne une amélioration de la sécurité alimentaire au cours du précédent semestre. Cela s'explique notamment au regard de la baisse d'occurrence des attaques de Boko Haram dans cette région et de l'augmentation consécutive de la population ayant reçu une aide alimentaire.

F. Sénégal

Rappel du dernier monitoring (juillet-septembre)

- Des émeutes dans la prison de Rebeuss font une quarantaine de blessés
- Controverses autour de la révision du code électoral et du manque de transparence dans la gestion des ressources pétrolières

1. La fronde se poursuit au sein du PS

Depuis le référendum constitutionnel d'avril dernier, les tensions persistent au sein du parti socialiste (PS). Alors que la frange majoritaire a confirmé sa décision de demeurer dans la coalition présidentielle pour les élections législatives de 2017, des voix dissidentes – incarnées par le député-maire Barthélémy Dias et le maire de Dakar, Khalifa Sall – s'opposent à cette alliance. Toutefois, le 21 octobre, 17 000 membres du parti ont voté à plus de 91 % en faveur de celle-ci.

2. Manifestation et répression de l'opposition

Le Front pour la défense du Sénégal (*Mankoo Wattu* Sénégal) regroupant les principaux partis d'opposition a organisé à Dakar, le 14 octobre, une « Grande marche » destinée à sanctionner la gouvernance économique et sociale de Macky Sall. Cette manifestation – qui était la première autorisée à Dakar depuis plusieurs mois, et qui a rassemblé entre 2 000 et 3 000 protestataires – a été marquée par des arrestations et des affrontements avec les forces de l'ordre. Selon l'opposition, une dizaine de manifestants auraient été blessés. Dans un communiqué daté du 14 octobre, l'ONG *Amnesty International* avait quant à elle appelé, en amont de la manifestation, les forces de sécurité sénégalaises à « faire preuve de retenue », ajoutant que « Depuis cinq ans, les autorités sénégalaises répriment les manifestations pacifiques organisées par des groupes de l'opposition et des organisations de défense des droits humains, notamment en interdisant les manifestations, en arrêtant des manifestants pacifiques et en ayant recours à une force excessive en utilisant des balles réelles, des matraques et du gaz lacrymogène ».

La gestion des ressources naturelles au cœur des contestations

Au centre des revendications portées par les manifestants se trouvait l'exigence d'une gestion démocratique et transparente des dossiers gaziers ; il est toutefois à noter que le rapport réalisé au titre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) pour l'année 2014 et publié à la mi-octobre 2016 a démenti les récentes accusations de corruption portées par l'opposition à l'encontre du président et de son frère, Aliou Sall. Ce rapport relève en outre que le secteur extractif a généré un revenu global d'environ 178 millions d'euros en 2014, dont l'essentiel a directement alimenté le budget de l'État. Il est toutefois à noter que la publication du nouveau code pétrolier sénégalais annoncé en février 2016 se fait toujours attendre.

3. Recrudescence de la violence urbaine et débat autour du rétablissement de la peine de mort

Les mois d'octobre et de novembre ont été marqués par treize meurtres et une hausse palpable de l'insécurité, notamment à Dakar et dans sa périphérie. Parmi les victimes, l'on compte Fatoumata Mactar Ndiaye, vice-présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE), égorgée par son chauffeur. Dans ce contexte, le débat sur le rétablissement de la peine de mort a fortement agité l'opinion publique, tandis que le rôle de l'État et son incapacité à assurer la sécurité de la population ont été pointé du doigt. De nombreux députés se sont dits favorables au rétablissement de la peine capitale, abolie au Sénégal en 2004. Le président Sall s'est ainsi engagé à recruter 1 800 policiers supplémentaires en 2017 et a promis un durcissement de la législation relative aux homicides, évoquant notamment l'établissement de peines de perpétuité. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a annoncé une hausse de 74,5 % du budget alloué à son département en 2017.

4. Une étude sur les facteurs de radicalisation des jeunes

Le 11 octobre, le Timbuktu Institute a publié un rapport sur les facteurs de radicalisation des jeunes, notamment à la suite du recensement de combattants sénégalais dans les rangs d'AQMI, de Boko Haram et de l'État islamique. En réalisant des entretiens auprès de 400 jeunes âgés de 18 à 35 ans dans les banlieues de Dakar, l'enquête a révélé que 90 % des sondés n'ont pas l'intention de s'engager dans un groupe qui défend un islam dit « radical ». Toutefois, les risques de radicalisation sont réels. Aussi, le rapport préconise-t-il la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le chômage et la pauvreté des jeunes, la mise en place d'un modèle de société plus égalitaire ainsi que l'investissement dans un système éducatif plus inclusif et adapté au marché du travail.

5. Initiative politique en faveur de la promotion du rôle de la femme dans la société

Selon une étude de l'agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) sur les violences basées sur le genre, 60 % des ménages sénégalais sont concernés par les violences liées au genre, avec un risque accru pour les femmes entre 25 et 40 ans. Selon l'étude, la violence sexuelle est la plus courante (concerne 72 % des femmes victimes de violence), tandis que 98 % des violences conjugales ne sont pas déclarées à la justice. À ce titre, le rapport *2016 Ibrahim Index of African Governance* rapporte qu'au cours de la dernière décennie (2006-2015), les performances du Sénégal en matière de genre ont connu une légère dégradation. Toutefois, des initiatives visant à promouvoir le rôle de la femme dans la société sénégalaise émergent ; ainsi, le gouvernement a annoncé le 17 octobre l'intégration d'une « dimension genre » dans sa politique de soutien à l'agriculture.

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

A. Environnement et ressources naturelles

1. Avancées mitigées à la COP 22

Le 14 novembre s'est ouverte à Marrakech la 22e Conférence des Parties sur le changement climatique (COP22). Tandis que 17 pays africains ont, à l'heure actuelle, ratifié l'accord de Paris – parmi lesquels le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal – ce rendez-vous était annoncé comme étant « la COP de l'Afrique » et « la COP de l'agriculture ». En effet, et bien qu'étant le plus vulnérable face aux dérèglements climatiques, le continent africain ne perçoit aujourd'hui que 5 % des fonds mondiaux pour le climat. Toutefois, la COP22 a illustré des avancées relativement décevantes, notamment au regard des questions de financement. En outre, l'agriculture et l'enjeu de la sécurité alimentaire n'ont été abordés qu'à la marge ; en somme, la plupart des décisions ont été reportées et peu de solutions concrètes aux problématiques africaines dégagées.

2. Vers une gestion communautaire de la transhumance

Début octobre, les institutions régionales ouest-africaines (incluant notamment la CEDEAO et l'UEMOA) ainsi que les ministres des pays côtiers et sahéliens (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo, Burkina Faso, Mali et Niger) ont adopté le *Programme régional d'investissements en faveur du développement de l'élevage dans les pays côtiers* (PRIDEC) – un programme visant à élaborer un système d'élevage rentable et conférer une dimension régionale aux couloirs de transhumance. Aussi, et tandis que le foncier a toujours relevé des prérogatives souveraines des États, c'est la première fois que des pays reconnaissent les particularités et le potentiel économique de l'élevage nomade, et sont disposés à le gérer de manière communautaire.

3. Suite dans l'affaire des carburants toxiques

À la suite de la publication du rapport de l'ONG Suisse *Public Eye*, intitulé « Dirty Diesel » – lequel démontrait que des négociants suisses déversaient sur le marché africain des carburants très nocifs et interdits en Europe – cinq pays d'Afrique de l'Ouest, le Ghana, le Nigeria, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo, ont interdit les carburants toxiques sur leurs sols et décidé de légiférer et limiter la teneur en soufre autorisée pour les carburants importés à partir de juillet 2017.

B. Migrations

1. L'Afrique de l'Ouest, importante zone de transit migratoire

Le 18 novembre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a annoncé la mort d'au moins 365 migrants au cours de la semaine précédente, noyés dans la mer Méditerranée alors qu'ils tentaient de gagner les côtes italiennes. La plupart des victimes étaient originaires d'Afrique de l'Ouest, notamment du Mali, du Nigeria, du Sénégal, de la Gambie et du Ghana. Le 14 décembre, la Commission européenne a d'ailleurs publié une communication faisant état de l'augmentation des flux de migration au départ de la Côte d'Ivoire et à destination de l'Europe – environ 2 000 migrants en 2014 contre 10 000 entre janvier et septembre 2016. Il y est notamment indiqué que la Guinée a émergé comme le deuxième pays d'origine des migrants illégaux, et que le Ghana constitue une zone de départ et de transit de plus en plus empruntée[6]. Enfin, l'OIM a publié en octobre une enquête portant sur les points de passage clés des migrants qui transitent par le Mali. Selon les données publiées par l'agence, environ 7 000 migrants ont transité par Gao entre juin et octobre 2016, tandis que la ville de Benena, au centre du Mali, a émergé comme un point d'entrée majeur vers le Burkina Faso puis le Niger et la ville d'Agadez, où les ghettos de migrants se multiplient.

2. « Déportation massive et forcée » de migrants subsahariens par les autorités algériennes

Le 1er décembre, les autorités algériennes ont arrêté, à Alger, et expulsé entre 1 400 et 2 000 migrants subsahariens, majoritairement issus de pays d'Afrique de l'Ouest, afin de les reconduire vers Agadez au Niger. C'est la première fois depuis 2012 que les autorités algériennes procèdent au rapatriement de migrants subsahariens. De nombreux cas de violence, d'actes xénophobes, de détention illégale et de privation (d'eau et de nourriture) ont été rapportés ; plusieurs ONG ont condamné « la déportation massive et forcée » de migrants subsahariens, à l'instar d'Amnesty International qui a dénoncé une violation des droits de l'homme.

3. L'UE poursuit sa politique de lutte contre la migration ouest-africaine illégale

Le 15 décembre, l'UE a annoncé le lancement d'un nouvel outil de politique migratoire ; s'inscrivant dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et mis en œuvre en partenariat avec l'OIM, cette initiative conjointe – qui couvre 14 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord[7] – est consacrée à la « Protection et la réintégration des rapatriés le long des routes migratoires du centre de la Méditerranée ».

C. Initiatives des institutions ouest-africaines

1. Initiative en faveur d'une approche communautaire de la promotion des droits humains

Les sept présidents d'institutions nationales de défense des droits humains membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) – à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Togo et la Guinée-Bissau) – se sont réunis à Abidjan le 6 octobre afin de

6. Toutefois, ces trois pays ne sont pas inclus dans le « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique », décidé par les décideurs européens et africains en novembre 2015, au Sommet de La Villette. Un élargissement de la compétence géographique du Fonds est donc actuellement envisagé.

7. Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Côte d'Ivoire et Libye.

mettre en place un réseau d'échange et de discussion relatif aux enjeux de la promotion et de la protection des droits humains dans la région ouest-africaine.

À noter que selon le rapport 2016 de la fondation *Mo Ibrahim*, portant sur la gouvernance en Afrique, l'Afrique de l'Ouest est la région qui a enregistré, globalement, le plus de progrès au cours de la décennie passée (2006-2015), après l'Afrique du Sud. Spécifiquement, l'Afrique de l'Ouest a enregistré les progrès les plus importants du continent en matière de développement humain et en termes d'opportunités économiques. Cependant, ses résultats en matière de gouvernance des conflits armés se sont détériorés.

2. L'impasse électorale en Gambie au cœur des préoccupations régionales

À la mi-décembre, un sommet extraordinaire des chefs d'États de la CEDEAO s'est tenu à Abuja afin de réaffirmer le soutien des leaders ouest-africains au président gambien nouvellement élu, Adama Barrow. En effet, le président sortant, Yahya Jammeh, réfute le verdict des urnes et refuse la transition. La CEDEAO a réaffirmé sa volonté d'assurer une « transmission pacifique du pouvoir » et désigné le président nigérian comme médiateur de la crise. Le président sénégalais – en raison des tensions historiques entre les deux États, notamment au sujet de la région frontalière de la Casamance – s'est montré particulièrement préoccupé par ce dossier, et a affirmé qu'en cas de refus du président sortant de se retirer, « la CEDEAO sera dans l'obligation d'engager l'épreuve de force ».

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad

1. Coopération régionale et G5 Sahel

Les 8 et 9 novembre 2016, l'ONUDC a organisé, en collaboration avec le G5 Sahel, une réunion d'experts visant essentiellement à renforcer la coopération de terrain entre les cinq États via, notamment, des outils efficaces d'échange d'information et de communication. Parmi les recommandations formulées, on note la nécessité de renforcer, au niveau national et régional, les synergies entre les forces policières et militaires ou encore d'améliorer les volets de formation des autorités en matière de criminalité transnationale. L'intérêt et l'efficacité d'une telle démarche coopérative a pu être constaté au cours de l'opération Garikou, débutée le 15 décembre à la frontière entre le Mali et le Niger. D'une durée d'environ deux semaines, elle a mobilisé 550 hommes des armées française, malienne et nigérienne afin d'améliorer le dispositif de contrôle et de sécurisation des frontières. Placée sous le signe de la coopération, cette opération tripartite – qui s'est soldée par la découverte de caches d'armes et la mise en déroute de divers groupes armés – a été, selon des sources sécuritaires, couronnée de succès.

Par ailleurs, le 23 novembre, onze pays francophones d'Afrique de l'Ouest étaient réunis à Paris afin de renforcer la dynamique de coopération entre les États sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, et de mettre en place un plan de coopération sécuritaire innovant.

2. L'Union africaine et le G5 Sahel boycottent le forum de Dakar sur la sécurité en Afrique

La troisième édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu les 5 et 6 décembre et réunissait quelques 400 chercheurs, diplomates, militaires et chefs d'État, a été boycottée par les représentants de l'Union africaine (UA), ainsi que tous les chefs d'État membres du G5 Sahel. Ainsi, ni le président tchadien Idriss Déby, président en exercice de l'UA, ni la présidente de la Commission de l'UA, la Sud-africaine Nkosazana Dlamini-Zuma, ni le commissaire à la paix et la

sécurité de l'UA, l'Algérien Smail Chergui, n'ont assisté à ce rendez-vous hautement symbolique au regard des défis sécuritaires auquel le continent – et tout particulièrement la région sahélienne – doit faire face. L'absence des dirigeants africains contrastait avec la forte présence de leurs partenaires internationaux. Il est à noter par ailleurs que le constat du sous-équipement des armées africaines et de leur nécessaire modernisation a largement cristallisé les débats.

3. Coopération militaire internationale

Les États-Unis ont confirmé, à la fin du mois de septembre, le financement à hauteur de 100 millions de dollars de la construction d'une base militaire aérienne à Agadez, dans le nord du Niger. Celle-ci servira notamment au lancement d'opérations de reconnaissance et de surveillance. Témoignant de l'importance croissante – et contestée – de la présence étrangère dans la région et notamment au Niger[8], cette base est, selon Adam Moore – un spécialiste de l'Afrique de l'université californienne UCLA – un signe de l'engagement « plus permanent » des Américains en Afrique de l'Ouest et « suggère que le Niger est en train de devenir, après Djibouti, le deuxième pays africain le plus important pour les opérations anti-terroristes américaines ».

Par ailleurs, la chancelière allemande Angela Merkel a visité le Mali et le Niger début octobre, et annoncé le renforcement de la coopération militaire et civile entre l'Allemagne et les États sahéliens. C'est dans ce cadre qu'elle a officialisé l'annonce de la construction prochaine d'une base militaire à Niamey, la capitale nigérienne, destinée à appuyer les opérations de la MINUSMA au Mali.

À la mi-octobre, une délégation russe menée par le vice-ministre des Affaires étrangères et représentant spécial de Vladimir Poutine, Mikhaïl Bogdanov, s'est rendue à Bamako afin de rencontrer le président malien IBK et réaffirmer l'intention de la Russie d' « aider le Mali à lutter contre le terrorisme et à assurer son développement économique ». En particulier, cette rencontre portait sur la redynamisation de la coopération militaire bilatérale, notamment via la fourniture d'équipement militaire et la formation des forces armées maliennes. La délégation s'est également rendue à Niamey. Le 30 novembre, le président nigérien Mahamadou Issoufou a par ailleurs rencontré l'ambassadeur de Russie au Niger, M. Doulian Alexey, afin de discuter des relations de coopération bilatérales, spécifiquement dans le domaine de la défense.

Enfin, la France a annoncé début octobre son intention d'intensifier son soutien financier aux pays membres du G5 Sahel ainsi qu'au Sénégal. Au titre de de la période 2017-2022, la France devrait ainsi investir 42 millions EUR dans la lutte anti-terroriste au Sahel, dont 24 millions seront destinés à l'achat d'équipements militaires. Ce soutien comprendra en outre l'entrainement de troupes de tous les États du G5. L'Union européenne s'est, pour sa part, engagée à mettre en place, d'ici 2017, un programme de financement de l'équipement des armées africaines – ce qu'elle se refusait à faire jusqu'à présent.

4. L'État islamique « officialise » son implantation au Sahel

Tandis que le Sahel cristallise l'attention internationale, l'organisation État islamique (EI) a diffusé à la fin du mois d'octobre, via son agence de presse *Amaq*, le serment d'allégeance prêté en mai 2015 par un chef terroriste basé dans le nord du Mali et actif dans la bande sahélo-saharienne, Abou Walid el-Sahraoui. Cet ancien cadre du MUJAO avait rejoint, en 2013, les rangs d'al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) avant de prêter allégeance à l'EI. Selon les experts, cette rediffusion « a valeur de

8. Georges Berghezan, « Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer », Note d'Analyse du GRIP, 7 novembre 2016.

reconnaissance » et officialise ainsi, pour la première fois, la présence du groupe terroriste au Sahel[9]. Par ailleurs, des sources sécuritaires estiment qu'Abou Walid el-Sahraoui – qui a déjà revendiqué des attaques sous la bannière de l'EI – tenterait actuellement de fédérer d'anciens combattants du MUJAO afin de grossir ses troupes. Divers experts soulignent le risque de propagation de l'influence de l'EI dans la région du Sahel.

B. Trafics et activités illégales

Selon Alexandre Marc, spécialiste des questions de fragilité, conflits et violence à la Banque mondiale, les risques de déstabilisation liés au trafic de drogue, à l'exploitation illégale des ressources naturelles[10] ainsi qu'à la piraterie maritime sont de plus en plus importants en Afrique de l'Ouest, devenue ces dernières années une véritable « plaque tournante » de la criminalité transnationale organisée.

1. Sécurité maritime et piraterie dans le golfe de Guinée

Inscrite dans le cadre de la « Stratégie africaine intégrée des mers et océans à l'horizon 2050 » adoptée par la conférence de l'Union africaine en janvier 2014, le Sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique s'est tenu à Lomé du 10 au 15 octobre[11]. Ce rassemblement a été ponctué par l'adoption d'un projet de Charte destinée à poser les jalons d'une gouvernance régionale efficace et d'une gestion durable et sécurisée de l'espace maritime africain[12]. Signé par 31 pays africains – dont la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, mais à l'exception notable du Sénégal –, ce document juridique contraignant, le premier du genre dans le monde, contient diverses mesures pour la prévention et la répression de la criminalité maritime.

Entre autres formes de criminalité maritime et malgré une baisse globale des actes de ce type à l'échelle mondiale, la piraterie persiste dans le golfe de Guinée et plus spécifiquement, au large des régions pétrolifères du Nigeria. Entre avril et octobre 2016, l'Organisation maritime internationale (OMI) a dénombré au moins 27 attaques de bateaux (vols, kidnappings ou tentatives échouées) sur les côtes d'Afrique de l'Ouest, contre deux seulement en Afrique de l'Est. Notons d'ailleurs que, le 27 novembre, trois marins russes ont été enlevés par des pirates après l'attaque de leur navire frigorifique au large du Bénin.

2. Trafics illicites

Trafics de drogue

Les autorités maliennes ont procédé, fin octobre, à l'arrestation à Niamey du présumé responsable d'un réseau international de trafic de stupéfiants (cannabis et cocaïne) opérant au Mali. Cette opération, ainsi menée en étroite collaboration avec les renseignements sénégalais ainsi que l'appui logistique de l'ONUDC, est, selon un communiqué des Nations unies « un des premiers cas dans l'histoire du Mali qui a abouti au démantèlement d'un réseau de trafic international » et démontre en

9. En effet, si le chef du groupe islamiste nigérian Boko Haram, Aboubakar Shekau, avait été le premier à prêter allégeance à l'EI, le 7 mars 2015, ce serment n'avait pas bénéficié d'un acte de reconnaissance officiel de la part de l'organisation.

10. Krotov-Sand Nina et Sopha Franziska, « La criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest : pratiques et enjeux », *Note d'analyse du GRIP*, 14 décembre 2016.

11. Luntumbue Michel, « La longue marche de l'architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes dans le golfe de Guinée », *Note d'analyse du GRIP*, 13 octobre 2016.

12. Luntumbue Michel, « Golfe de Guinée : enjeux et défis d'une architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes », *Note d'analyse du GRIP*, 16 septembre 2016.

outre « une capacité accrue de lutte contre le trafic de drogue, ainsi qu'une coopération régionale renforcée ».

Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme (GPML) de l'ONUDC, mené en collaboration avec le Grand-Duché du Luxembourg, un atelier de sensibilisation des agents de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'est tenu du 11 au 13 octobre au Niger.

Trafic d'armes

En novembre, l'organisation britannique *Conflict Armament Research* (CAR) a publié un rapport[13] sur la prolifération des armes en Afrique de l'Ouest. Fruit d'une enquête de terrain menée durant dix mois à travers huit pays de la zone, ce rapport vise à cartographier les flux d'armements et identifier les diverses sources d'approvisionnement des groupes insurgés et combattants islamistes présents dans le nord et l'ouest de l'Afrique. Ce rapport conclut que la Libye demeure une source d'approvisionnement majeure en armes, malgré une baisse progressive des flux de transfert depuis 2012 ; toutefois, il affirme d'une part que les groupes djihadistes du Nord-Mali utilisent *majoritairement* de l'armement issu du pillage des casernes de l'armée malienne et souligne, d'autre part, l'importance des flux d'armement illégaux en provenance de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, un atelier réunissant des experts de la CEDEAO et de l'Union européenne portant sur le contrôle des transferts et le détournement d'armes s'est tenu le 10 novembre à Ouagadougou.

Pour aller plus loin

Rapports institutionnels

Commission européenne, « Second Progress Report: First Deliverables on the Partnership Framework with third countries under the European Agenda on Migration », COM(2016) 960 final, 14 décembre 2016.

Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2016/819, 29 septembre 2016.

OCDE, « Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle », mai 2016.

OCDE, « Women's roles in the West african food system : Implications and prospects for food security and resilience », West African Papers n°3, octobre 2016.

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, S/2016/1072, 14 décembre 2016.

Rana Roy, « The cost of air pollution in Africa », OECD Development Center, Working paper n° 333, 29 septembre 2016.

Rapports de la société civile

Amnesty International, « Cour pénale internationale : recommandations à la 15e session de l'Assemblée des États-parties », 15 novembre 2016.

Valerie Arnould, Aleksandra Tor et Alice Vervaeke, « Africa uprising? The protests, the drivers, the outcomes », Institut d'Etudes de Sécurité Union européenne, Brief n°33, 2 décembre 2016.

Niagalé Bagayoko, Robin Luckman et Eboe Hutchful, « Hybridité et politiques de sécurité en Afrique»,

13 Conflict Armament Research, « Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel », novembre 2016.

Bulletin FrancoPaix de l'UQAM, Vol.1 n°7, septembre 2016.

Georges Berghezan, « Militaires occidentaux au Niger: présence contestée, utilité à démontrer », Note d'Analyse du GRIP, 7 novembre 2016.

Jakkie Cilliers, « The future of democracy in Africa », Institute for security studies, African Future Paper n°19, 20 octobre 2016.

Conflict Armament Research, « Enquête sur les transferts d'armes transfrontaliers dans le Sahel », novembre 2016.

Philippe Couve, « Citoyenneté numérique: ce que l'Afrique prépare », 20 novembre 2016.

Nina Krotov-Sand et Franziska Sopha, « La criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest : pratiques et enjeux », Note d'analyse du GRIP, 14 décembre 2016.

Aline Leboeuf, « La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne », Institut français des relations internationales, mars 2016.

Djalil Lounnas, « Les mutations des mouvements djihadistes en Afrique du nord et au Sahel : d'AQMI à l'État Islamique », Fondation pour la Recherche Stratégique, Note n°18, 26 octobre 2016.

Amanda Lucey et Moyosore Arewa, « Sustainable peace: Driving the African Peace and Security Architecture through ECOWAS », Institute for security studies, Paper n°301, novembre 2016.

Michel Luntumbue, « Golfe de Guinée : enjeux et défis d'une architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes », Note d'Analyse du GRIP, 16 septembre 2016.

Michel Luntumbue, « La longue marche de l'architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes dans le golfe de Guinée », Note d'Analyse du GRIP, 13 octobre 2016.

Gilles Olakounlé Yabi, « Côte d'Ivoire : la nouvelle constitution proposée par le président Ouattara est une occasion manquée », WATHI, 10 octobre 2016.

Oswald Padonou, « Côte d'Ivoire's comeback : The revival of ivorian regional diplomacy », South African Institute of International Affairs, Occassional paper n° 247, décembre 2016.

Bakary Sambé et al, « Facteurs de radicalisation : Perception du terrorisme chez les jeunes dans la grande banlieue de Dakar », Timbuktu Institute, octobre 2016.

Peter Tinti et Tom Westcott, « The Niger-Libya corridor: smugglers' perspectives », Institute for security studies, Paper n°299, novembre 2016.

L'auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par Nina Krotov-Sand, assistante chercheure au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet de l'axe de recherche « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».

Avec le soutien du

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire